



Projet éolien des Ormeaux

Réunion Publique n°1 – Compte-rendu

Lundi 27 avril 2026

19h30 – 21h

Salle polyvalente de Sceaux-Courtempierre

Table des matières

Projet éolien des Ormeaux	1
Introduction	3
Participants.....	4
Ouverture de la réunion	5
Présentation du projet.....	6
Questions et remarques des participants	7
Conclusion et prochaines étapes.....	17
Contacts.....	18
Annexes	18

Introduction

Depuis 2019, la société Elicio étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Sceaux-du-Gâtinais, située dans le département du Loiret. Un premier projet de cinq éoliennes a été déposé en préfecture en 2021 et a fait l'objet d'une enquête publique, pour laquelle un avis défavorable a été rendu par la commission d'enquête en février 2023. Elicio a alors retiré son dossier en avril 2023 et entrepris la refonte de son projet. Un nouveau projet, réduit à trois éoliennes et tenant compte des observations formulées lors de la première enquête publique, a ensuite été déposé en préfecture du Loiret fin octobre 2025.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande d'autorisation environnementale, une procédure de consultation du public d'une durée de trois mois, s'établissant du 22 avril au 22 juillet 2026, est mise en place. Cette procédure, conduite par une Commission d'Enquête désignée par le tribunal administratif, vise à collecter les avis du public afin d'alimenter le dossier présenté en préfecture.

La société Elicio a fait appel à l'agence Demopolis Concertation pour l'accompagner dans l'organisation et l'animation des deux réunions publiques de la consultation du public. Cet accompagnement vise à garantir une information transparente et à offrir des possibilités de dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire. La commission d'enquête est également présente dans la préparation et l'animation de ces réunions afin d'en garantir le cadre réglementaire.

Dans ce cadre, une première réunion publique s'est tenue le lundi 27 avril 2026 à partir de 19h30, à Sceaux-du-Gâtinais. Cette réunion s'est déroulée en plusieurs temps :

- Un accueil par Madame la Maire de Sceaux-du-Gâtinais puis une introduction par la Commission d'Enquête et Demopolis Concertation, présentant les modalités de la soirée et de la procédure de participation du public ;
- Une présentation par Elicio du projet éolien des Ormeaux, des études réalisées et des bénéfices locaux ;
- Une séquence d'échanges avec la salle sous forme de questions-réponses entre Elicio et les participants ;
- Une conclusion par la commission d'enquête, rappelant les prochaines étapes de la consultation.

Tous les échanges ont fait l'objet d'une prise de note manuscrite, visible par tous, et informatique, servant à la rédaction du présent compte-rendu. Ce compte-rendu sera transmis sur le registre accessible à tous, sous forme dématérialisée, jusqu'à la fin de la période d'enquête, le 22 juillet 2026. Toutes les prises de parole sont anonymisées, à l'exception des interventions des représentants d'Elicio, de la Commission d'Enquête, de Madame la Maire et des personnes s'étant présentées nommément.

Participants

La réunion publique a réuni environ 110 personnes, composées d'habitants de Sceaux-du-Gâtinais et des communes environnantes, de représentants associatifs ainsi que d'élus locaux. 75 personnes ont accepté de s'inscrire sur la liste d'émargement. Parmi celles-ci, 22% étaient habitantes ou élues à la commune de Sceaux-du-Gâtinais (17 personnes).

Intervenants de la réunion publique :

Commission d'Enquête

- VERNAY Michel, Président de la Commission d'Enquête
- LELU Pascale, Membre titulaire de la Commission d'Enquête
- BOUILLON Sébastien, Membre titulaire de la Commission d'Enquête

Elicio

- LEDUNOIS Romain, Responsable développement
- COURSIÈRE Émilie, Responsable autorisations

Demopolis Concertation

- HAFFNER Lorette, Associée et cheffe de projet concertation
- ZINE Charline, Associée et cheffe de projet concertation
- VALIGNAT Romane, Consultante en concertation et communication publique
- LOGEAS Maxence, Consultante en concertation et communication publique
- CLAYE Raphaël, Assistant chef de projet

Participants à la réunion publique : Une liste d'émargement était disponible en entrée et sortie de salle pour les participants souhaitant s'inscrire (non obligatoire). La copie de la liste d'émargement est placée en annexe au présent compte-rendu.

Nota Bene : Dans le présent document, l'usage des guillemets procède d'une convention rédactionnelle visant à distinguer les propos attribués aux intervenants et au public. Il s'agit d'une retranscription fidèle dans son principe, mais non exhaustive et non verbatim, relevant d'un travail de synthèse et opérée dans un objectif de clarté et de traçabilité des échanges.

Ouverture de la réunion

Mme la Maire : Après un message d'accueil et remerciement aux participants, Mme la Maire a souhaité apporter une précision sur la position du Conseil municipal :

« Le Conseil municipal ne soutient pas le projet et l'a affirmé lors du dernier Conseil municipal à l'unanimité. Le Conseil municipal n'est pas fermé aux énergies renouvelables, mais pense avoir déjà fait assez avec le projet du parc du Gâtinais. Notre volonté est de rester sur le photovoltaïque en toiture et la géothermie. »

« Je trouve inadmissible que les communes doivent se prononcer avant la fin de l'enquête, et que l'énergéticien puisse encore modifier le projet durant cette même période. »

« Mon objectif est de maintenir le débat démocratique. En tant que Maire, je fais en sorte de maintenir ce débat ouvert et apaisé. »

Commission d'Enquête : Le Président de la Commission d'Enquête, Michel VERNAY, a ensuite pris la parole pour présenter la procédure en cours et rappeler le rôle de la Commission :

« Nous sommes venus délégués par le tribunal administratif, dans le cadre de la commission d'enquête publique. Nous n'avons aucun lien avec le projet en tant que tel. La réunion porte sur le projet, et s'inscrit au sein d'une nouvelle procédure de consultation du public, d'une durée de trois mois, du 22 avril au 22 juillet. Cette procédure compte deux réunions publiques, la prochaine étant le jeudi 9 juillet. La procédure sert à collecter les avis ; ces avis vont alimenter le dossier présenté en préfecture. »

« Le compte-rendu sera transmis sur le registre, accessible à tous, en version dématérialisée. »

« Cette nouvelle procédure n'oblige pas à tenir des permanences ; nous en avons six ici, mais ce n'est pas une obligation. La préfecture et les parties prenantes ont insisté pour multiplier les possibilités de rencontre, afin que tout le monde puisse exprimer son avis. »

« Je rappelle que cette procédure n'est pas parfaite, elle est encore nouvelle. Nous sommes des novateurs, et l'objectif est de montrer comment améliorer ce type d'exercice démocratique. Chaque contribution réalisée dans le registre aura une réponse et permettra de construire le dossier. »

Demopolis Concertation : Mme Lorette HAFFNER, animatrice de la soirée et des échanges, a enfin présenté les intervenants, le déroulé de la soirée et ses principales modalités.

Présentation du projet

Suite à ces messages introductifs, Elicio a présenté le projet éolien des Ormeaux, couvrant l'historique du développement, les données techniques, les études environnementales, paysagères et acoustiques réalisées, ainsi que les bénéfices locaux et le calendrier prévisionnel. Le support de présentation est à retrouver dans les annexes au présent compte-rendu. Les éléments essentiels sont rappelés ci-dessous :

Données techniques du projet

Le projet porte sur trois éoliennes d'une puissance unitaire de 4,2 à 5 MW, pour une puissance totale de 12,6 à 15 MW, et une hauteur de 180 mètres en bout de pale. La production annuelle estimée est de 36,8 GWh. Les distances aux habitations les plus proches sont les suivantes : 1 520 mètres pour le lieu-dit Villeneuve par rapport à E1 ; 995 mètres pour Paucourt par rapport à E2 ; 1 165 mètres pour Trivernoux par rapport à E3 ; 1 410 mètres pour La Bottière par rapport à E3 ; et 1 590 mètres pour Le Ponceau par rapport à E3.

Études réalisées

Sur le plan paysager, 59 photomontages ont été réalisés sur un rayon allant jusqu'à 20 km autour de la zone de projet. Sur le plan acoustique, les résultats indiquent qu'aucun dépassement des seuils réglementaires n'est constaté en limite de propriété, en périodes diurne et nocturne, quelles que soient les conditions de vent.

Retombées fiscales

Les retombées fiscales annuelles estimées s'élèvent à environ 32 067 € pour la commune de Sceaux-du-Gâtinais et à environ 60 324 € pour la Communauté de Communes des Quatre Vallées, soit un total annuel d'environ 92 391 €, et un cumul sur 20 ans d'environ 1 847 820€, sur la base d'un projet de trois éoliennes de 4,2 MW unitaire et des taux délibérés de 2025 (connus par le porteur de projet).

Questions et remarques des participants

Intervention de M. JACOB (habitant et représentant associatif) : Conformément au cadrage préalable validé par la Commission d'enquête, M. JACOB a ouvert la séquence d'échanges afin de formuler les principales observations suivantes :

« Je remercie les élus et les personnalités qui ont permis l'avancement du musée archéologique Aquae Segetae. Je demande au public et aux associations de modérer leurs interventions. Le débat doit se passer dans le respect, avec les élus et les associations concernées. »

« Je n'ai pas vu, dans le calendrier, de comité de projet lié à la loi Industrie Verte. Vous trouverez donc une note de ma part à propos de cette absence. »

« Vous avez présenté des études sur la faune et l'acoustique, mais vous avez oublié de signaler que 90 % des données présentées datent de 5 ans, soit de 2020. Or, l'ensemble de la faune a changé en 5 ans. »

« Autre élément : sur l'acoustique, l'émergence est cumulative. Votre campagne de mesures acoustiques date de fin mars et mi-avril 2020, en pleine période de COVID, sans bruit de voiture. De plus, dans votre dossier sur l'acoustique, vous avez précisé l'ajout du parc Gâtinais 2, qui n'était pas encore construit à l'époque. »

« Aujourd'hui, au sein des associations et à la mairie, nous sommes dans un état de colère et de révolte, et en plus face à un projet et un dossier qui ne sont pas à jour. Nous allons donc mettre nos informations sur notre propre site internet. »

A. Échanges autour du démantèlement

Question d'un participant : *« Quel est le coût d'un démantèlement, et qui en a la charge ? »*

Réponse d'Elicio : *« Aujourd'hui, le démantèlement est cadré par la réglementation : démontage et recyclage. Le coût est fixé par arrêté, à 75 000 € minimum par éolienne, et 25 000 € supplémentaires au-delà de 2 MW de puissance unitaire. Le démantèlement et le recyclage permettent d'apporter un gain supplémentaire. La remise en état du site est estimée à 450 000 €. La réglementation précise de démonter l'ensemble des fondations, jusqu'au fond de fouille. »*

Question d'un participant : *« Avez-vous déjà démantelé un parc ? »*

Réponse d'Elicio : *« Nous commençons un premier chantier de démantèlement l'année prochaine. »*

Question d'un participant : *« Et pour cet exemple de démantèlement du parc dont vous avez parlé, quel âge a-t-il ? »*

Réponse d'Elicio : « Le parc en question en question aura 17 ans et est composé d'éoliennes d'anciennes générations. »

Question d'un participant : « Est-ce que vous confirmez l'arrêt du démantèlement à 1 mètre du sol ? »

Réponse d'Elicio : Les obligations de démantèlement sont spécifiées à l'article 29 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement :

I. - Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement s'appliquent également au démantèlement des aérogénérateurs qui font l'objet d'un renouvellement. Elles comprennent :

-le démantèlement des installations de production d'électricité ;

-le démantèlement des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison peuvent être réutilisés ;

- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet et ayant été acceptée par ce dernier démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les fondations en place peuvent ne pas être excavées si elles sont réutilisées pour fixer les nouveaux aérogénérateurs.

- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Question d'un participant : « J'ai une demande de précision entre Elicio Belgique et Elicio France : qui est responsable économiquement du parc éolien en cas de démantèlement ? »

Réponse d'Elicio : « C'est Elicio France qui est responsable, mais étant associé à Elicio Belgique, elle est également responsable en cas de défaut de paiement. »

Question d'un participant : « Qu'est-ce qui nous garantit que l'entreprise existera encore dans 30 ans, à la fin de la durée de vie du parc éolien ? »

Réponse d'Elicio : « Nous sommes obligés de réactualiser les montants provisionnés tous les 5 ans afin de garantir un démantèlement, ce qui permettra d'avoir des montants à jour pour le démantèlement, même si Elicio vient à ne plus exister. »

Question d'un participant : « *Qui paye le démantèlement ? Quelle est la solvabilité d'Elicio ?* »

Réponse d'Elicio : « C'est le porteur du projet qui paye le démantèlement – ni la mairie, ni les habitants – d'où la raison d'un provisionnement en amont. Elicio est solvable puisqu'elle est en croissance constante depuis plusieurs années. »

Intervention de M. JACOB : « *Est-ce que, si la filiale fait faillite, relativement aux droits des affaires et de l'urbanisme, dont les avoirs restent la responsabilité de la maison mère, risque-t-on de voir une filiale tomber en faillite et ne pas être reprise par la maison mère ? Dans ce cas, c'est à la collectivité territoriale d'être responsable du démantèlement.* »

Réponse d'Elicio : « Je ne suis pas expert financier. Nous ferons le point avec nos services compétents pour vous apporter des réponses précises sur ce point. Le développement d'Elicio est rentable d'année en année, ce n'est pas notre but de perdre. »

Compléments d'Elicio à l'issue de la réunion publique : Le cas de la faillite de la filiale propriétaire du parc éolien avant son démantèlement est strictement encadré et sécurisé par différents textes, à savoir en premier lieu par l'article L.515-46 du Code de l'Environnement qui prévoit que :

"L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires. Le montant de ces garanties financières est réévalué périodiquement, en tenant compte notamment de l'inflation."

De plus, l'arrêté du 26 août 2011 *relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014 et par l'arrêté du 22 juin 2020 et 10 décembre 2021*, prévoit en son article 2 (et suivants) les modalités de constitution des garanties financières visées à l'article L.515-46 du Code de l'Environnement, et encadre notamment les formules de calculs, le montant initial et le montant réactualisé desdites garanties.

En cas de défaillance de la société porteuse du projet/propriétaire du parc, la responsabilité de sa société mère serait automatiquement mise en œuvre, et ce, au moyen de l'activation des garanties constituées comme indiqué ci-avant.

B. Echanges autour de la procédure et l'évolution du dossier

Question d'un participant : « *Est-ce que les informations peuvent changer entre le dossier que vous nous présentez aujourd'hui, et celui dans 2 mois, qui ne sera potentiellement plus le même ?* »

Réponse d'Elicio : « Tout dossier d'autorisation environnementale déposé à partir du 22 octobre 2024 est concerné, comme le projet des Ormeaux, par une consultation dite « parallélisée » : une fois le dossier jugé complet et régulier par le service instructeur, une période 3 mois s'ouvre pendant laquelle la phase d'examen du dossier et la phase de consultation ont lieu en même temps. Des informations complémentaires peuvent encore être demandées au pétitionnaire, ce qui explique que le dossier est amené à « évoluer », contrairement à la procédure en place avant le 22 octobre 2024 : le dossier soumis à enquête publique était alors « figé ». »

Complément de la Commission d'Enquête : « En effet, c'est surprenant d'avoir la consultation en même temps que l'évolution potentielle du dossier, comme l'a souligné M. JACOB. Si vous avez des questions, posez-les maintenant et pas le dernier jour, car les réponses évoluent. Le but est d'avoir les questions et les réponses les plus complètes possibles. Il faut donc poser vos questions avant la fin de la procédure. »

C. Echanges sur l'immobilier et le paysage

Observation d'un participant : « Ça fait 16 ans que je travaille dans le secteur immobilier. On a vu beaucoup de projets éoliens construits. J'ai eu beaucoup de clients qui demandaient à revendre leur maison moins de 3 ans après la construction d'un parc. D'expérience, on perd entre 20 et 30 % de la valeur du foncier. Le problème n'est pas seulement la baisse de la valeur, mais de trouver des clients, car les biens restent des mois sur le marché et finissent par être bradés. Est-ce que dans vos études vous regardez vraiment le paysage et comment il a été massacré ? Ça a commencé avec 6, aujourd'hui on est à plus de 130 éoliennes. Même quand on remonte jusqu'à Lille, la vue est une catastrophe. S'il vous plaît, pensez aux personnes qui habitent ici et qui vont perdre de la valeur sur leur foncier, et regardez les dégâts que vous causez. »

Réponse d'Elicio : « Dans le cadre de nos études, nous analysons le territoire dans son ensemble, notamment via l'étude paysagère. Vous l'avez vu sur les photomontages : nous couvrons un rayon de 15 à 20 km autour du site afin d'avoir une bonne vision du paysage. Le but n'est pas et ne peut pas être de cacher les éoliennes, nous les savons perceptibles sur le plan paysager. »

Question d'un participant : « Sur vos photomontages, avez-vous pris en compte tous les projets en construction ou en instruction ? »

Réponse d'Elicio : « En effet, nous prenons en compte les parcs éoliens construits, autorisés et en instruction bénéficiant d'un avis de la MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale). »

Observation d'un participant : « Seriez-vous prêt à habiter à moins d'1 km d'une éolienne, avec toutes les nuisances : hauteur, bruit et lumières ? »

Réponse d'Elicio : « Bien que cette question soit personnelle, je vais vous répondre. Tout à fait, j'ai récemment acheté une maison à moins d'1 km d'un parc. »

Question d'un participant : « Nous allons perdre de la valeur sur nos maisons. Nous voudrions savoir à combien se chiffre cette perte. »

Question complémentaire d'un participant : « *Sur l'immobilier, je demande à Elicio : combien allez-vous subventionner et payer pour amortir les nuisances, et faire face au trouble du voisinage ? Selon mes calculs, ce serait environ 700 millions d'euros pour amortir la baisse immobilière des maisons concernées à l'échelle de votre projet. »*

Réponse d'Elicio : « Même si elles ne sont pas parfaites, les études actuelles, en particulier celle de l'ADEME de 2022, démontrent environ 1,5 % de dévaluation des biens immobiliers pour les habitations situées à moins de 5 km d'un parc éolien. La réglementation n'impose pas d'amortissement de cette perte potentielle de la part du porteur de projet. »

D. Echanges sur la production et les aspects techniques

Question d'un participant : « *Je viens de passer à Mondreville et je vois beaucoup d'éoliennes qui ne fonctionnent pas. Comment cela s'explique-t-il ? Quelle est l'utilité ? »*

Réponse d'Elicio : « Les éoliennes arrêtées dans le paysage s'expliquent par de nombreuses raisons :

- Elles peuvent être bridées pour des raisons faunistiques (liées aux oiseaux ou aux chauves-souris),
- Bridées pour des raisons acoustiques,
- Arrêtées par manque de vent (vent inférieur à 11 km/h) ou vents trop forts (tempêtes) (vitesse supérieure à 90 km/h),
- ENEDIS peut également les arrêter pour régulation,
- Lors d'interventions de techniciens de maintenance, elles doivent enfin obligatoirement être mises à l'arrêt.

On parle alors de disponibilité des machines : les machines peuvent être prêtes à tourner environ 97 à 98% du temps. »

Intervention de M. JACOB : « *C'est faux, le taux de charge d'une éolienne est de 21,8 %. Vous ne connaissez pas votre technique. »*

Réponse d'Elicio : « Le taux de charge à disposition n'est pas le même que le taux de disponibilité. Le taux de charge, c'est le pourcentage de temps durant lequel la machine peut produire à pleine puissance. La disponibilité, c'est son temps disponible pour tourner, quelle que soit la puissance. »

Observation de M. JACOB : « *Il est possible, en cas de délestage ou d'arrêt des turbines, de ne pas perdre d'argent sur le marché de l'énergie. Si vous vous baladez, vous voyez les éoliennes de Beaumont qui ne tournent pas dès qu'il y a un peu de soleil. »*

Question d'un participant : « *À quoi servent les éoliennes localement ? La société se remplit les poches ! »*

Réponse d'Elicio : « On installe des parcs dans ce secteur car le gisement de vent y est bon. On a besoin des énergies renouvelables dans le mix énergétique, au niveau local, national comme européen. »

Question d'un participant : « *Quels chiffres gagnez-vous sur un parc ? Ou combien rapporte une éolienne ?* »

Réponse d'Elicio : « Le marché de l'électricité dépend d'appels d'offres, pour proposer un tarif concurrentiel. En moyenne sur la revente, les appels d'offres sont en ce moment autour de 80 à 85 € par MWh. Mais cela aura évolué d'ici à la mise en fonctionnement de ce parc, pour 2030 environ. »

Compléments d'Elicio à l'issue de la réunion publique : Le rendement estimé sur 20–25 ans d'un projet éolien de moyenne taille en France se trouve entre 5 et 7%. A titre de comparaison, une obligation d'Etat française long terme offre actuellement un rendement autour de 4%.

L'ensemble des informations financières liées au projet éolien des Ormeaux ou notre société sont disponibles au sein de la pièce 7.3 « *Présentation du demandeur et des Capacités techniques et financières* » (fichier « *LES ORMEAUX_13_CAPACITES* » du dossier de consultation publique). Un plan d'affaire prévisionnel y est également disponible en page 20 du document.

E. Sur la politique énergétique et le contexte territorial

Intervention de M. Thomas MÉNAGÉ, Député de la 4^{ème} circonscription du Loiret : « *Selon la PPE 3, l'éolien terrestre n'est plus à privilégier, et il faudrait prioriser le repowering ou renouvellement de parcs, quand les élus le demandent. Par ailleurs dans le SRADDET, nos objectifs sont atteints dans notre région. Il faut aller développer des projets ailleurs, car il n'y a plus d'acceptabilité ici.* »

Réponse d'Elicio : « Notre projet a été développé et déposé en Préfecture en amont de la publication de la récente PPE 3 et est désormais en processus d'instruction. Compte tenu des investissements à long terme menés par notre entreprise, le choix a donc été fait de poursuivre le projet. De plus, la PPE 3 priorise certes le renouvellement des parcs éoliens français, mais n'interdit en aucun cas le développement de nouveaux parcs. Concernant le SRADDET, je rappellerais enfin que les chiffres indiqués sont des objectifs à atteindre, non des maxima à ne pas dépasser. Notre projet n'est donc pas incompatible avec les objectifs régionaux. »

Observation d'un participant : « *En tant que Maire, il est vrai que des projets, on en voit tous les jours de nouveaux, sans pour autant qu'un échange préalable ne se tienne avec le développeur. J'ai ainsi récemment reçu un courrier lié à la pose d'un mât de mesure, sans connaître le développeur ni le projet. Tenez-vous bien compte de tous ces nouveaux projets ?* »

Réponse d'Elicio : « Les mâts de mesure sont mis en place très en amont des projets. De notre côté, nous ne pouvons pas connaître l'existence de tous les projets qui sont en début de phase d'étude, uniquement ceux déposés et en instruction ou dans des phases plus avales. Ce sera à ce ou ces nouveau(x) projet(s) de prendre en compte le nôtre dans leurs études et dossiers. »

Observation d'un participant : « Je viens de Château-Landon. Dans le territoire, il y a beaucoup d'autres projets en instruction. »

Observation du président de la Communauté de Communes : « Dans la Communauté de Communes, nous allons voter un avis négatif, du fait que nos objectifs sont atteints au niveau du SRADDET et suite à la PPE 3. On n'en veut plus. »

Observation d'un participant : « On n'en veut pas, des éoliennes. On en a déjà trop. »

Observation d'un élu : « Vous venez en étant subventionnés. J'ai honte pour vous, car à chaque fois qu'il y a des modifications des textes, c'est dans votre sens et pas celui des collectivités territoriales. Même quand les collectivités votent contre, vos projets continuent. »

Observation d'un participant : « Le jour où il n'y aura plus de pétrole, ça va être un problème. Mais s'il faut mettre des éoliennes partout, ne les mettons pas toutes au même endroit. Il vaut mieux répartir les éoliennes sur le territoire. »

F. Sur l'environnement et la santé

Question d'un participant : « Quand les pales s'usent avec la pluie et le temps, elles génèrent du bisphénol. Or ces microparticules sont toxiques. Quand les particules atteignent les nappes phréatiques, que faites-vous ? »




Réponse d'Elicio : Selon une étude réalisée au Danemark en 2024¹, le volume de plastique érodé est estimé entre 8 et 50 g par an par éolienne pour les éoliennes terrestres. Pour l'ensemble du Danemark, cela représente environ 1,6 tonne par an soit un ordre de grandeur bien inférieur à celui des marquages routiers (98 000 tonnes/an), ou encore celui des pneus (500 000 tonnes/an). Ce phénomène est plus important pour les éoliennes offshore en raison des conditions climatiques. Toutefois, ces estimations ont été réalisées à partir de statistiques et de probabilités sachant qu'un entretien régulier permet également de limiter ce phénomène.

Observation du Président du PETR du Gâtinais, porteur du Plan Climat Air Energie : « Le SCoT contient un plan climat et EnR (SCoT-AEC), mais notre choix est de faire un mix énergétique qui se porte davantage sur le photovoltaïque et moins sur l'éolien. Pourquoi aller plus loin alors qu'on est déjà excédentaire en termes d'énergie ? C'est un déficit démocratique lorsque les habitants ne veulent pas de ce type de projet sur leur territoire. On ne trouve pas l'intérêt du citoyen dans ce type de projet. »

Réponse d'Elicio : Le SCoT-AEC Gâtinais Montargois a été approuvé en juin 2024. Ce « double document » (Schéma de cohérence territorial et Plan climat air énergie territorial) définit les

¹ Microplastics Emission from Eroding Wind Turbine Blades : Preliminary Estimations of Volume, Energies (MDPI), volume 17, numéro 24, article 6260, décembre 2024

production annuelle estimée à 157 500 MWh selon la synthèse de l'état initial de l'environnement (page 203 – voir ci-dessous).

INSTALLATION EOLIENNE				
		Eolienne	Petit éolien	TOTAL
potentiel global	Nb de machines	21	96	117
	Puissance (MW)	63	2	65
	Production (MWh/an)	157 500	5 280	162 780

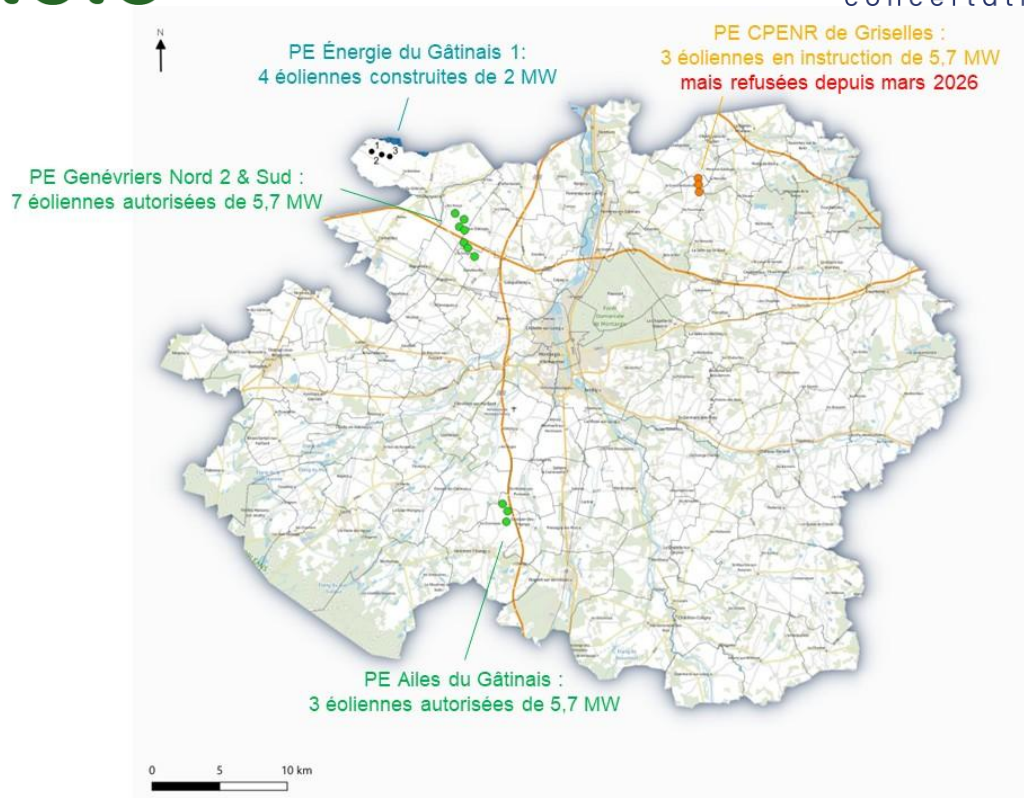
Le D.O.O. confirme, quant à lui, un plafonnement, « sur l'ensemble du territoire, aux objectifs énergétiques énoncés par le PCAET pour atteindre l'équilibre énergétique, à 33 MW à horizon 2033 (soit 11 nouvelles machines de 3MW), et à 63 MW à horizon 2050 (soit 21 nouvelles machines de 3MW). ».

A ce jour, selon les informations locales connues et données du contexte éolien de la DREAL du Loiret, le territoire du SCoT Gâtinais Montargois dispose de :

- 4 des 12 éoliennes construites (Parc éolien Energie du Gâtinais 1) ;
- 10 éoliennes autorisées (Parc éolien Genévriers Nord 2 & Sud, Parc éolien Ailes du Gâtinais) ;
- 3 éoliennes en instruction mais refusées depuis mars 2026 (Parc éolien CPENR de Griselles) ;

Ce total, sans prise en compte du projet de Griselles refusé, porte donc à 14 éoliennes construites ou autorisées sur le territoire du SCoT, pour un total maximal de 65 MW. Le projet éolien des Ormeaux (3 éoliennes de 5 MW maximum unitaire), s'il est autorisé, s'ajoutera donc au gisement déjà construit et autorisé, et portera alors le total à 17 éoliennes et 80 MW pour le territoire du SCoT.

Le projet éolien des Ormeaux respectera donc l'objectif fixé à échéance 2050 en termes de nombre d'éoliennes installées (21 envisagées), mais dépasse l'objectif fixé en mégawatt (63 prévus).



Notons également que le territoire ambitionne de devenir Territoire à énergie positive d'ici 2050. Les travaux issus et scénarios du PCAET estiment des besoins de développement à horizon 2050 à hauteur de 183 GWh/an pour la filière éolienne (D.O.O. du SCoT, page 86).

Considérant les éoliennes déjà raccordées et autorisées sur le territoire du SCoT et la production indiquée ou prévisible de chaque parc éolien :

- 4 éoliennes du parc éolien Energie du Gâtinais 1 : ~ 20 GWh/an sur les 60 GWh annuels des 12 éoliennes (source : [Akuoenergy](#)) ;
- 7 éoliennes du parc éolien des Genévriers Nord 2 & Sud : ~ 100 GWh/an sur les 213,4 GWh annuels prévus pour les 15 éoliennes du projet initial (source : [site du porteur de projet](#)) ;
- 3 éoliennes du parc éolien des Ailes du Gâtinais : ~ 29,5 GWh/an (source : [site du porteur de projet](#))

La production annuelle cumulée est donc estimée à 149,5 GWh par an. Le projet éolien des Ormeaux, avec ses 36,8 GWh annuel prévus, viendra donc compléter l'objectif fixé de 183 GWh/an fixé pour l'éolien terrestre afin que le Gâtinais Montargois devienne un territoire à énergie positive.

Conclusion et prochaines étapes

La Commission d'Enquête a rappelé les prochaines permanences :

« La seconde réunion publique aura lieu le **Judi 9 juillet 2026**, à la Salle polyvalente de Sceaux-Courtempierre, Route de Préfontaines à SCEAUX-DU-GÂTINAIS, de 19h30 à 21h00.

Nous tiendrons également des permanences à la mairie de Sceaux-du-Gâtinais :

- Vendredi 24 avril 2026, de 15h00 à 18h00
- Mardi 19 mai 2026, de 9h00 à 12h00
- Vendredi 5 juin 2026, de 15h00 à 18h00
- Samedi 20 juin 2026, de 9h30 à 12h30, et nous remercions la Maire d'ouvrir la mairie un samedi
- Vendredi 3 juillet 2026, de 15h00 à 18h00
- Mardi 21 juillet 2026, de 9h00 à 12h00

Vous pouvez également vous exprimer sur le registre dématérialisé, disponible sur le site internet de la préfecture du Loiret. »

Mme la Maire a conclu la séance en remerciant la Commission d'Enquête :

« Merci d'avoir ouvert ces permanences, car elles ne sont pas obligatoires. »

Le registre d'enquête est accessible en permanence, sous forme dématérialisée, jusqu'au 22 juillet 2026. Toute contribution y sera enregistrée et fera l'objet d'une réponse.

Contacts

Pour toute question sur le projet ou la démarche de concertation, vous pouvez contacter les équipes d'Elicio et de Demopolis Concertation.

Équipe projet Elicio :

LEDUNOIS Romain

Responsable développement

romain.ledunois@elicio-france.fr

COURSIÈRE Émilie

Responsable Autorisation

emilie.coursiere@elicio-france.fr

Annexes

Support de présentation de la Réunion publique n°1

Liste d'émargement



Réunion publique n°1

Date : 27/04/2026

Projet de parc éolien des Ormeaux



PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Michel VERNAY

Président de la
Commission d'Enquête

Pascale LELU

Membre titulaire de la
Commission d'Enquête

Sébastien BOUILLON

Membre titulaire de la
Commission d'Enquête



Romain LEDUNOIS

Responsable développement



Lorette HAFFNER

Associée



FONCTIONNEMENT DE LA SOIRÉE



Tous les échanges font l'objet d'une prise de note manuscrite, visible par tous, et informatique, servant à la rédaction du compte-rendu.



Un temps sera dédié aux questions à l'issue de la présentation.



Tous les échanges figureront de façon anonyme sur un compte-rendu accessible au public.

DÉROULÉ DE LA RÉUNION

19h30



Accueil et
introduction

19h45



Présentation du
contexte local, du
projet, de ses
études et de son
instruction

20h10



Échanges et
questions sur le
projet

20h55



Synthèse de nos
échanges et conclusion

Sommaire

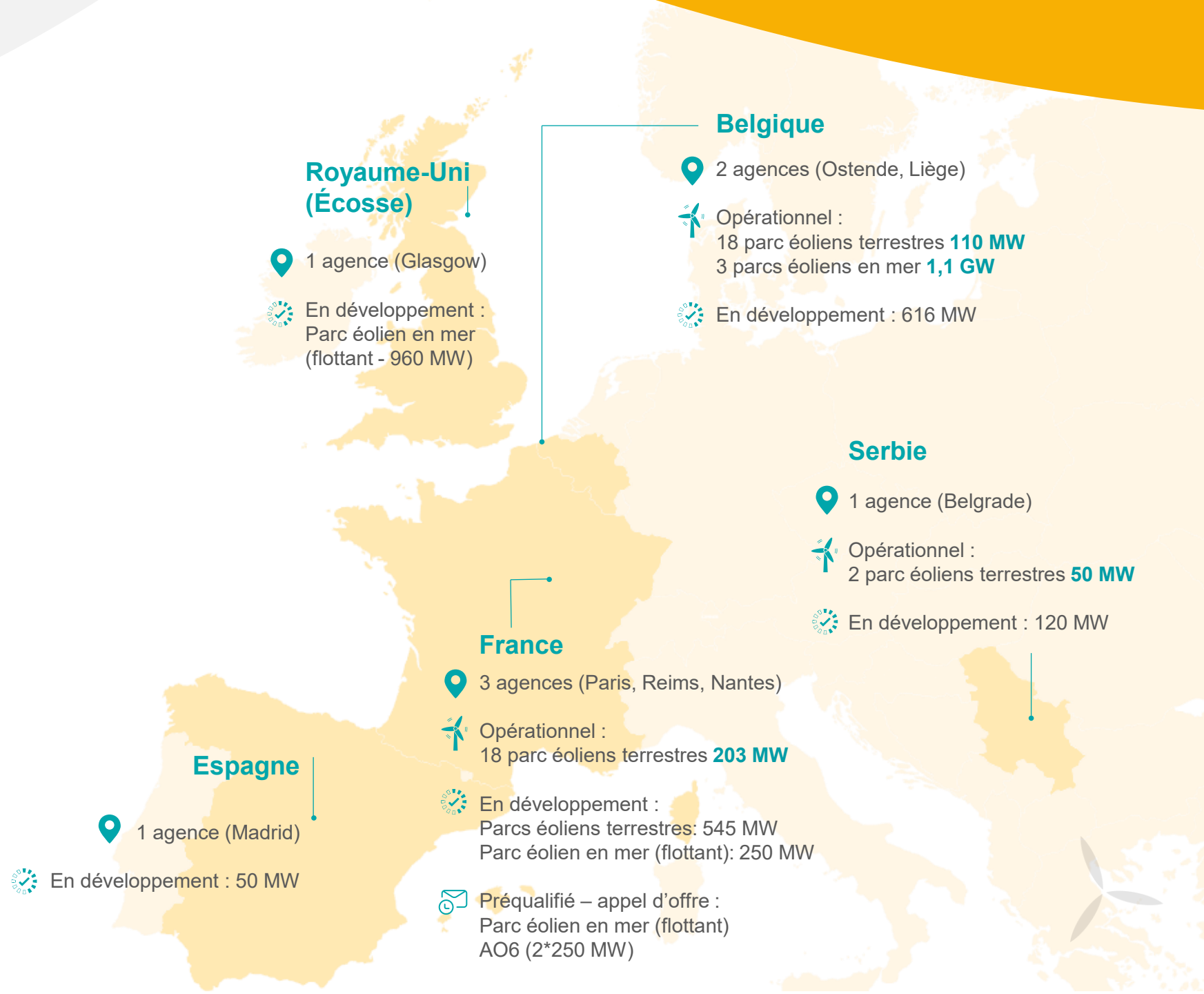
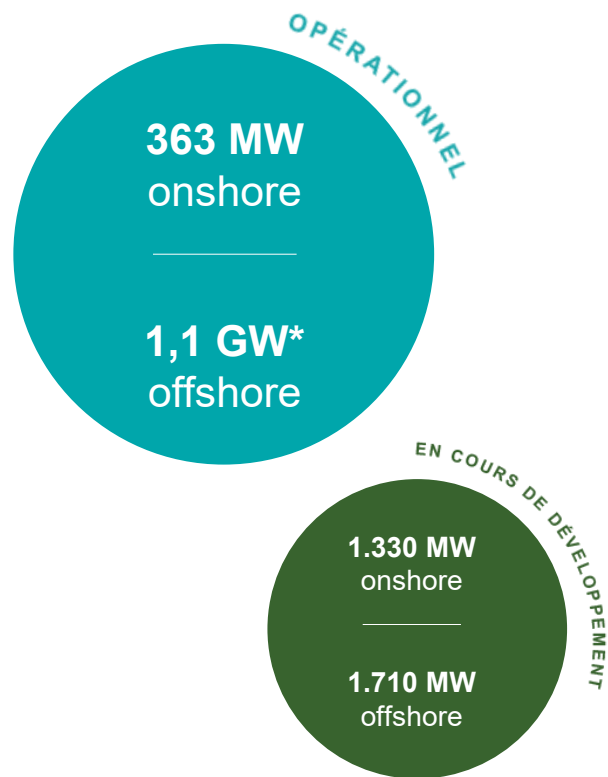
- 1 Informations générales sur l'entreprise
- 2 Le projet de parc éolien des Ormeaux
- 3 Quelques résultats d'études de faisabilité
- 4 Les bénéfices pour le territoire
- 5 Echanges / discussions

The background is a solid teal color with several large, overlapping, curved shapes in a darker shade of teal, creating a dynamic, abstract pattern. The shapes are positioned on the left side of the frame, extending towards the center.

01

INFORMATIONS
GENERALES SUR
L'ENTREPRISE

ELICIO EN EUROPE



*266 MW net d'Elicio

ELICIO, UNE PRESENCE EN FRANCE

4 AGENCES



Présence locale dans 8 régions

OPÉRATIONNEL

18

18 parcs éoliens terrestres



96 éoliennes



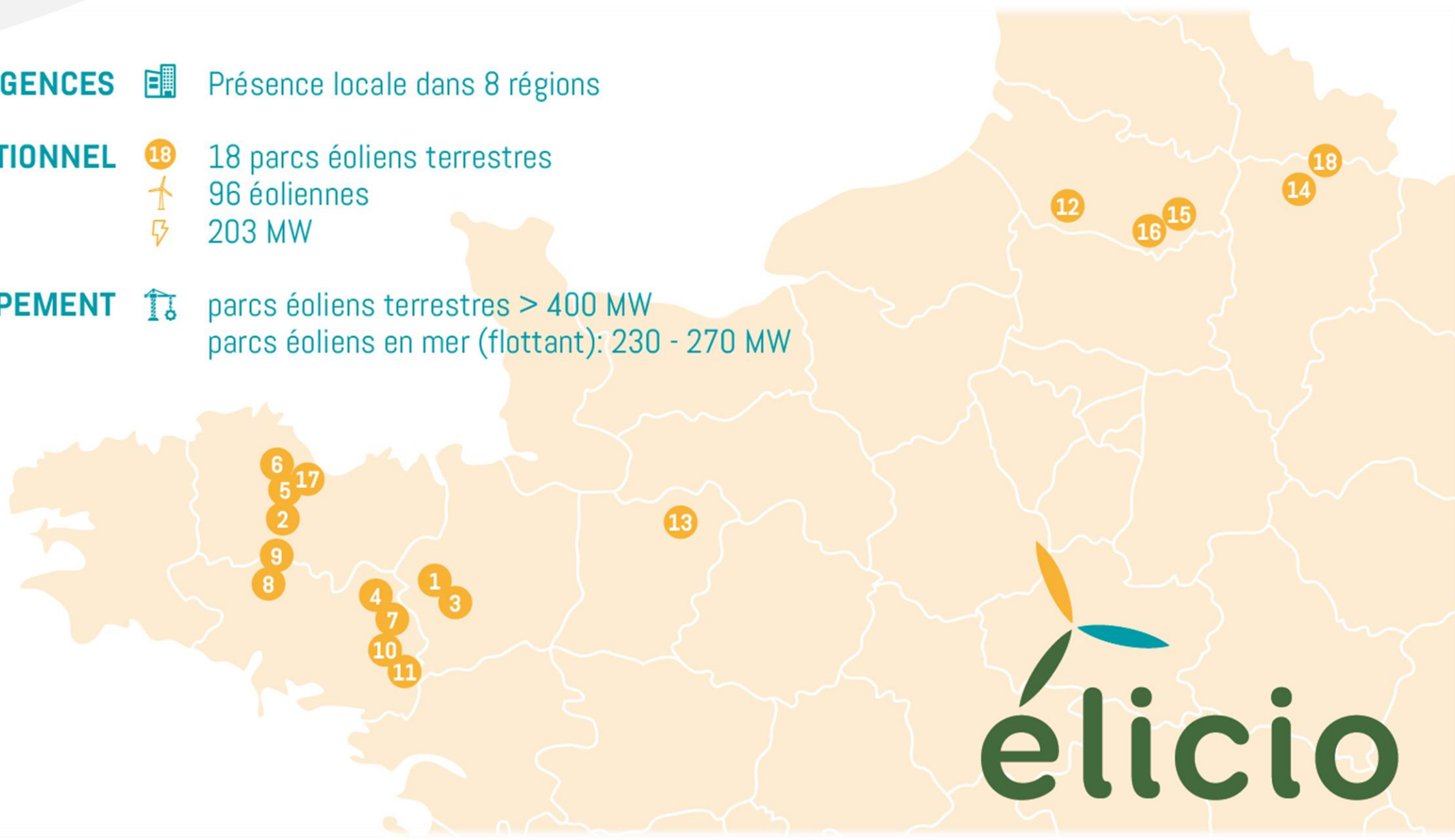
203 MW

EN DÉVELOPPEMENT



parcs éoliens terrestres > 400 MW

parcs éoliens en mer (flottant): 230 - 270 MW

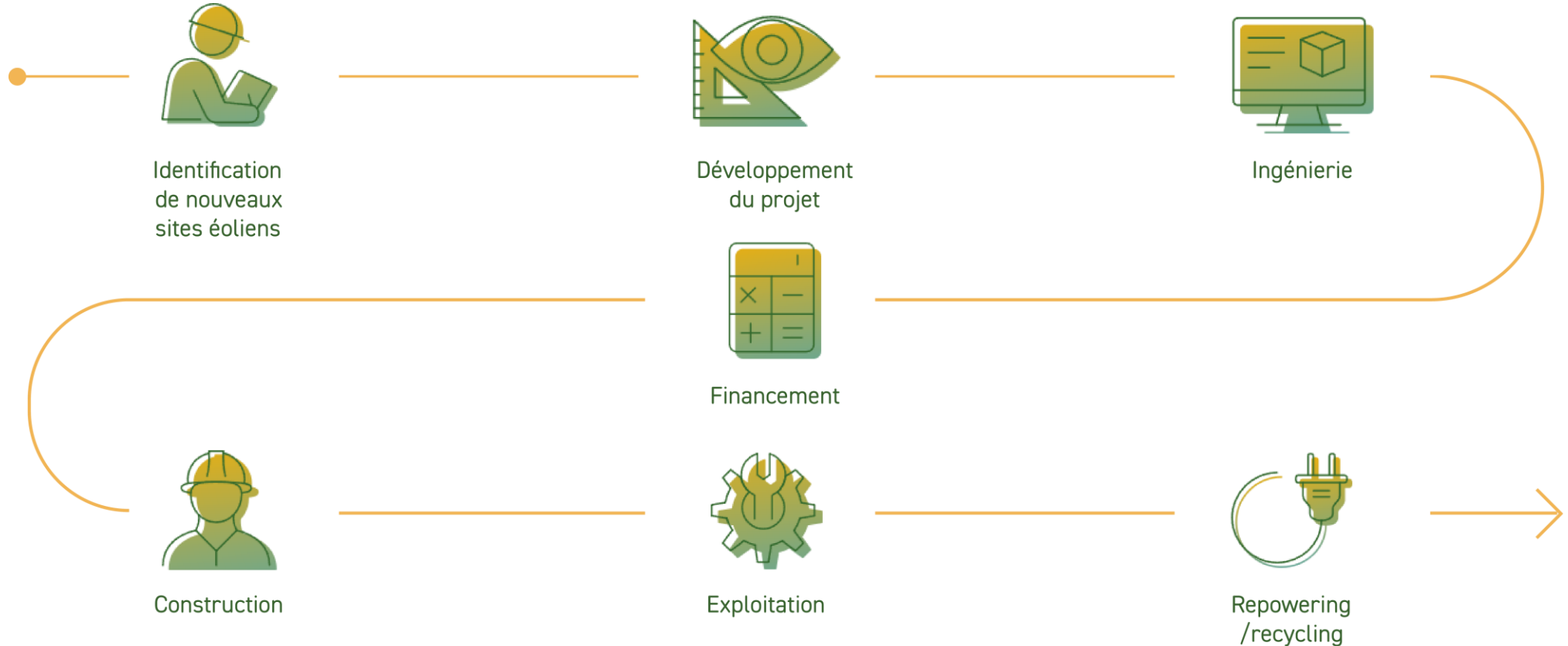


ELICIO, UN INTERLOCUTEUR UNIQUE



ELICIO, un partenaire de confiance pour et avec les territoires.

Nous maîtrisons l'ensemble de la chaîne, de la conception à l'exploitation des parcs éoliens à terre ou en mer.



A stylized graphic of a wind turbine, composed of four curved blades meeting at a central hub, rendered in a golden-yellow color against a darker yellow background. The graphic is positioned on the left side of the page.

02

LE PROJET DE
PARC ÉOLIEN
DES ORMEAUX

HISTORIQUE DU PROJET



> 2019 :

- > Croisement de toutes les contraintes, identification d'une zone cœur et d'un potentiel éolien. Ici, 5 éoliennes d'une hauteur de 180 mètres bout de pale ;
- > Consultation des différents organismes (DGAC, Armée, etc.) ;
- > Prise de contact avec la mairie de Sceaux-du-Gâtinais, puis avec les propriétaires et exploitants agricoles ;

> Avril 2021 :

- > Pôle EnR en Préfecture du Loiret sur un projet de 5 éoliennes ;

> Novembre 2022 :

- > Recevabilité d'un premier dossier d'autorisation environnementale ;

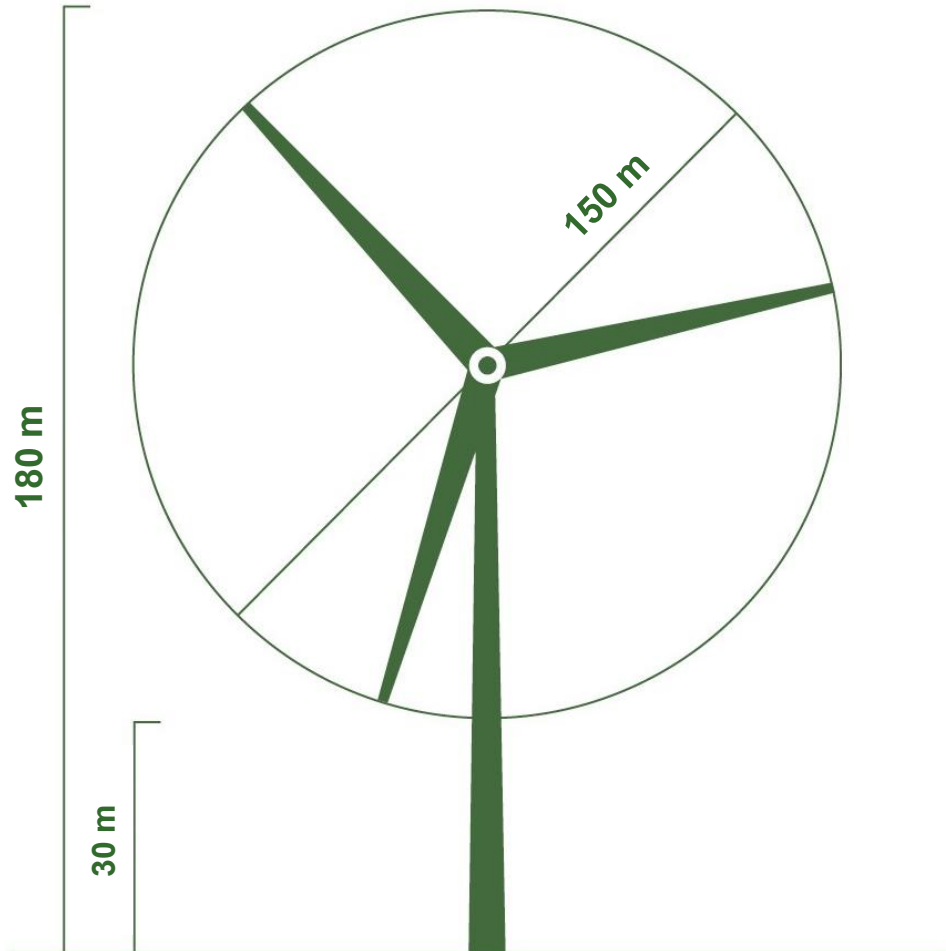
> 2023 :

- > Mars : Enquête publique défavorable ;
- > Avril : Retrait du dossier en Préfecture ;
- > A partir de mai : Travail d'un nouveau projet à 3 éoliennes tenant compte des observations faites lors de l'enquête publique ;

> 2025 :

- > Juin : Pôle EnR en Préfecture du Loiret
- > Octobre : Dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale en Préfecture du Loiret ;

LES DONNÉES TECHNIQUES DU PROJET



3 éoliennes

180 m en bout de pale

Trois modèles envisagés :

- Vestas V150
- Siemens Gamesa SGRE 145
- Enercon E138



4,2 à 5 MW unitaire

12,6 à 15 MW totaux



36,8 GWh annuels produits



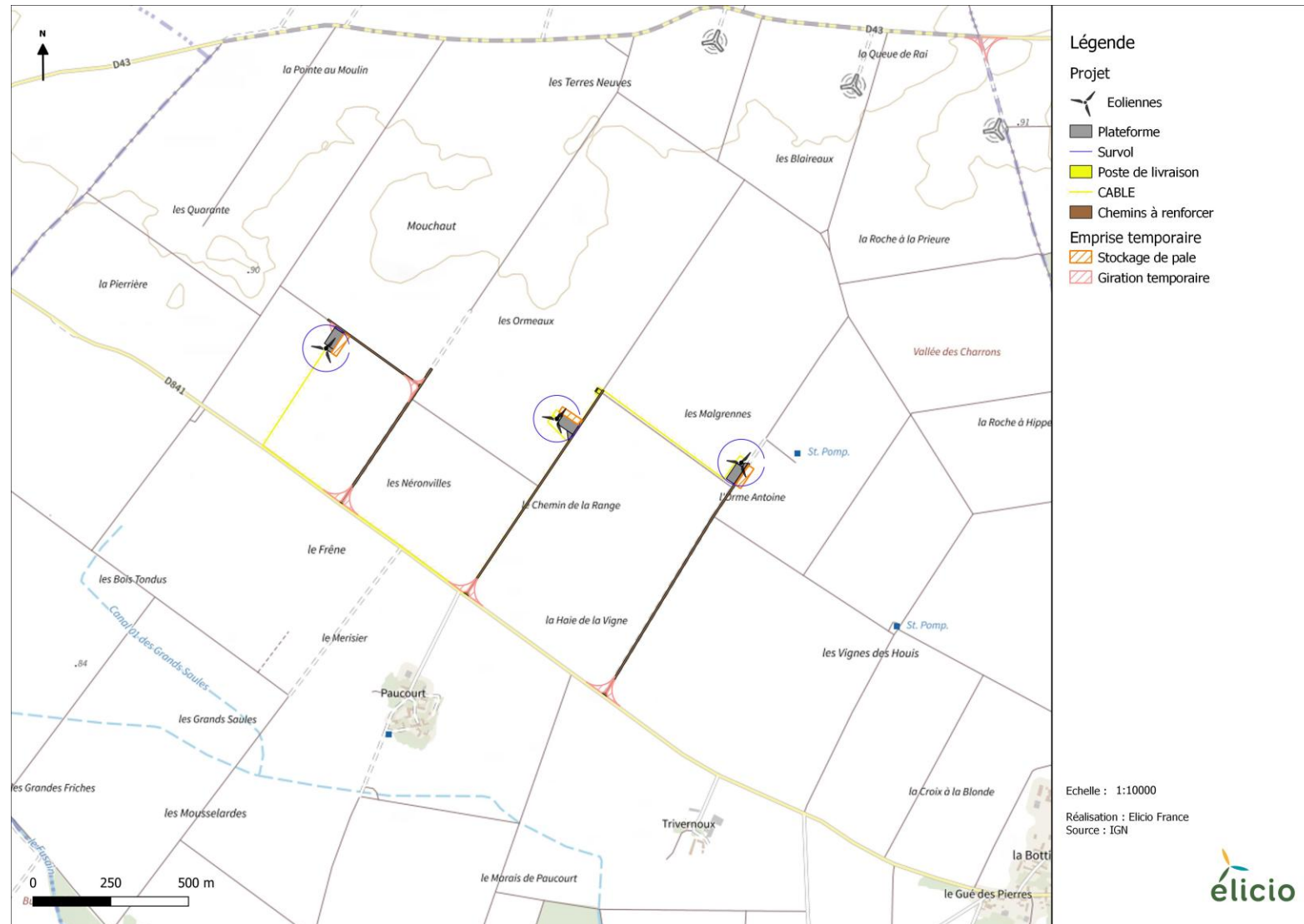
~ 20,8 millions d'euros* du montant d'investissement estimé



* Cette estimation est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution du coût de raccordement et du modèle d'éolienne retenu

LES DONNÉES TECHNIQUES DU PROJET

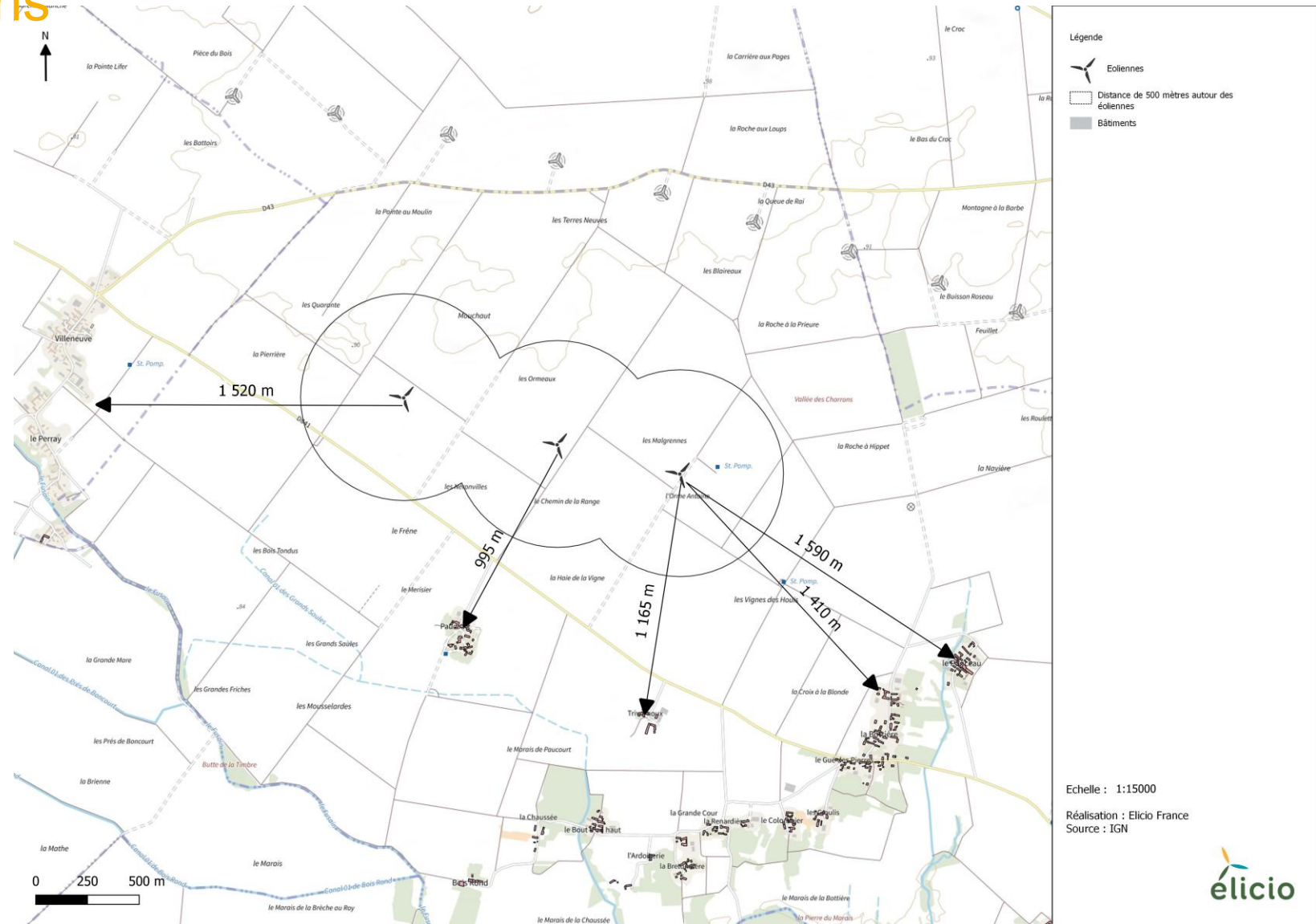
Plan – Vue générale



LES DONNÉES TECHNIQUES DU PROJET

Distances aux habitations

Lieux-dits	Distance
Villeneuve	1 520 m de E1
Paucourt	995 m de E2
Trivernoux	1 165 m de E3
La Bottière	1 410 m de E3
Le Ponceau	1 590 m de E3





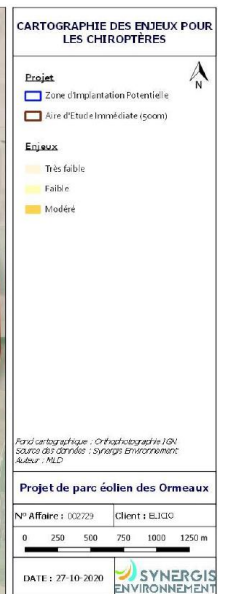
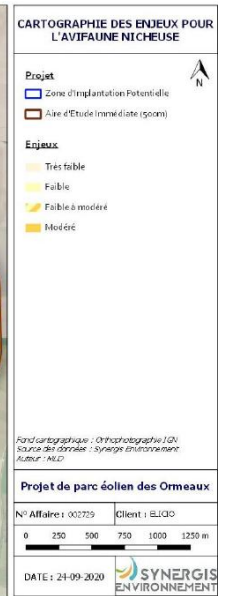
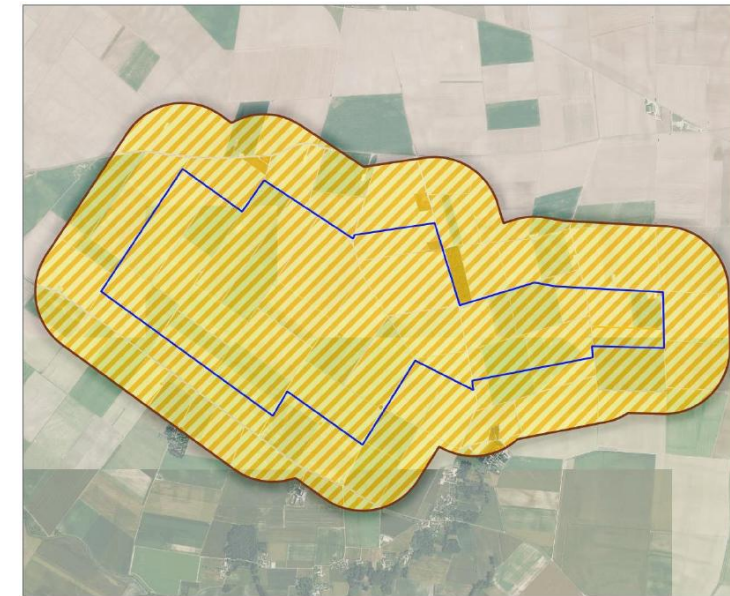
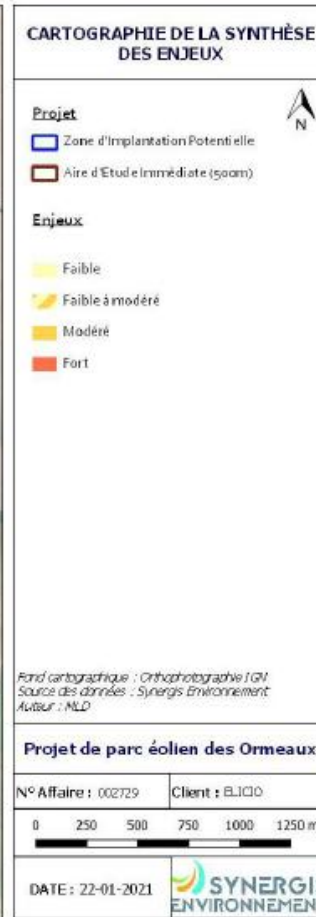
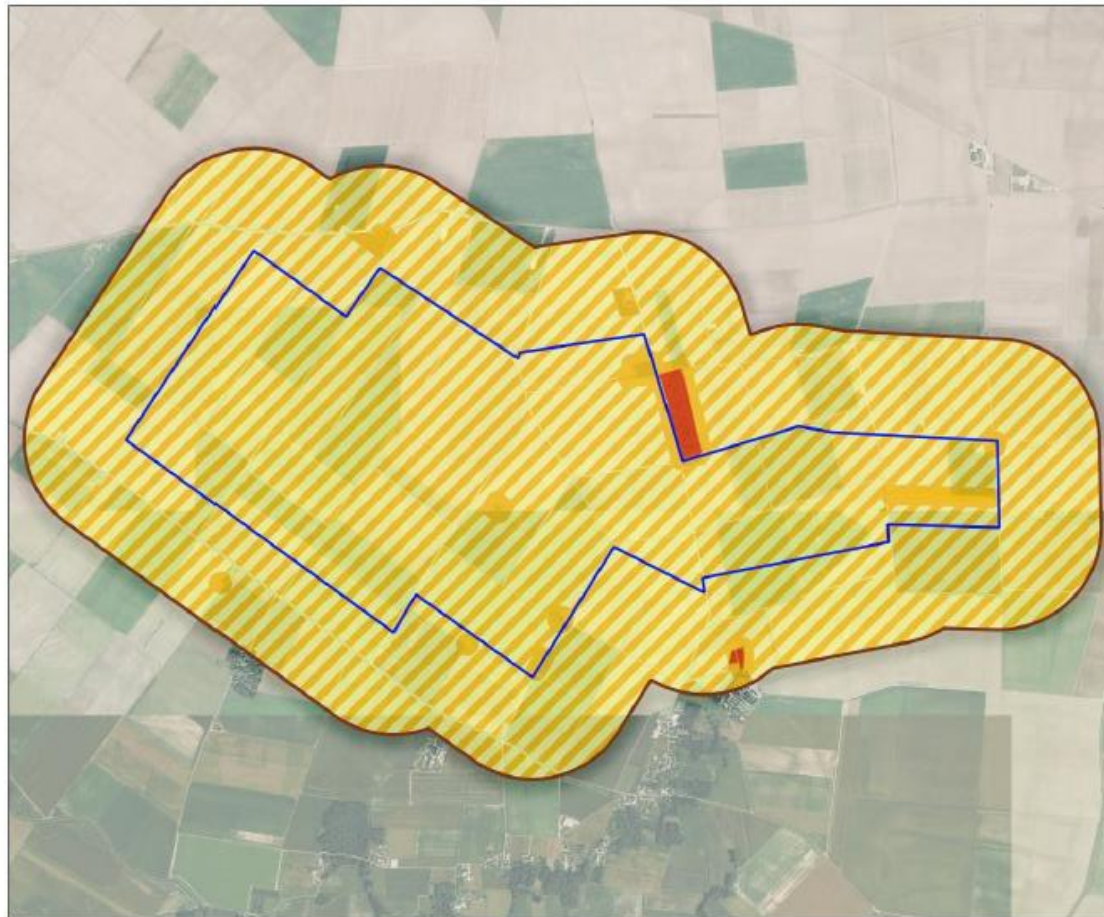
03

LES ÉTUDES
ÉCOLOGIQUES

SYNTHÈSE DU VOLET ÉCOLOGIQUE

ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Absence de zones humides dans l'aire d'étude



SYNTHÈSE DU VOLET ÉCOLOGIQUE

ENJEUX NATURALISTES

Thème environnemental		Diagnostic de l'état initial	Niveau de l'enjeu
Contexte écologique	Zonages écologiques	11 sites Natura 2000 et 49 ZNIEFF dans l'aire d'étude éloignée (20 km).	Modéré
	Continuités écologiques	La ZIP se trouve en dehors des réservoirs biologiques et des corridors écologiques régionaux. Les continuités écologiques au niveau du secteur du projet sont très limitées.	Très faible
Habitats et flore	Habitats	Les monocultures intensives représentent 97 % de la ZIP. Autres habitats principaux : voies de circulation, milieux boisés et friches. Le réseau de haies est presque inexistant. Aucune zone humide dans la ZIP.	Très faible
	Flore	181 espèces recensées, en grande majorité communes. Diversité floristique dans les friches, jachères, bords de haies ou de chemins. 5 espèces patrimoniales dont 1 protégée.	Faible
Oiseaux	Hivernants	Faible diversité (25 espèces). Effectifs moyens d'alouettes des champs et d'étourneaux sansonnets.	Faible
	Migrateurs	Flux migratoires importants (vanneaux huppés, étourneaux sansonnets, pluviers dorés, pigeons ramiers...). 81 % des oiseaux observés volent à des altitudes inférieures à 30 m. 24 espèces en migration pré-nuptiale, 28 en migration post-nuptiale. Enjeux spécifiques très faibles à faibles.	Modéré
	Nicheurs	Diversité moyenne (46 espèces). 2 espèces à enjeu modéré nicheuses probables dans l'AEI (linotte mélodieuse, vanneau huppé).	Modéré
Chauves-souris	-	Diversité moyenne (13 espèces). Activité variable selon les habitats (très forte en lisière, faible dans les parcelles cultivées...). Activité en altitude modérée, avec un pic d'activité en été et à l'automne.	Modéré
Autre faune	Amphibiens et reptiles	Potentiels d'accueil très faibles. Cortèges peu diversifiés.	Très faible / Faible
	Mammifères terrestres	7 espèces communes recensées dont 1 quasi menacée (lapin de garenne) et 1 protégée (hérisson d'Europe).	Faible
	Entomofaune	Diversité faible (19 espèces). ZIP globalement peu favorable à la présence d'insectes.	Faible

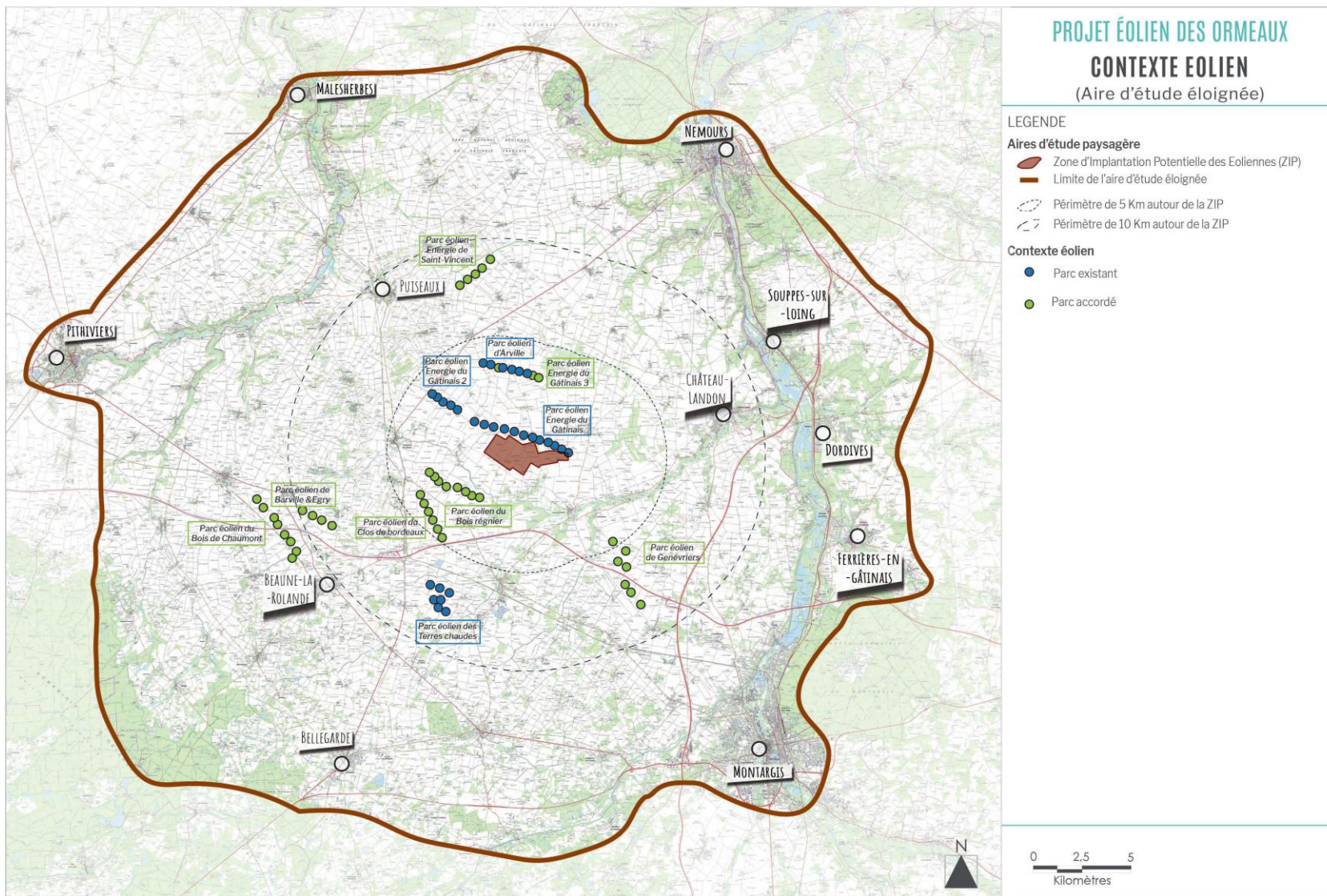


03

LES ÉTUDES
PAYSAGÈRES &
ACOUSTIQUES

RÉSULTATS D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Contexte éolien déposé en octobre 2025



RÉSULTATS D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Analyse visuelle par photomontages

59 photomontages réalisés

PROJET ÉOLIEN DES ORMEAUX PHOTOMONTAGES

(Aire d'étude éloignée)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée

Implantation des éoliennes du projet

- Localisation de la prise de vue du photomontage

Ordre de présentation des photomontages

Contexte éolien

- Parc existant
- Parc accordé
- Parc en projet de Longue Plaine (Fréville-du-Gâtinais) porté par la société Elicio

Unités paysagères

- La plaine et les sources du Fusain
- Le Val de la Bezonde
- Le Huillard
- La Plaine de la Rimarde
- Le Gâtinais
- Les Massifs d'Orléans et de Lorris
- La vallée du Loing Nord
- Les plateaux de Chuelles et de Ste-Rose
- Montargis
- Les Vallées de Pithiviers et de Malesherbes
- Les Plaines de Pithiviers et de Sermaises



0 2,5 5
Kilomètres

N° PDV	Nom	Enjeu paysager	Enjeu patrimonial	Enjeu social
1	Depuis le hameau de la Bottière sur la D841	Paysage immédiat		Hameau riverain, voie moyennement fréquentée
1 bis	Depuis le hameau du Porceau	Paysage immédiat		Hameau riverain
2	Depuis le croisement de la D43 et de la D841 à Villeneuve	Paysage immédiat		Hameau riverain, voie moyennement fréquentée
3	Depuis le hameau de Pivernier, commune de Mondreville	Paysage immédiat		Hameau riverain, voie moyennement fréquentée
4	Depuis le centre du bourg de Mondreville, au croisement de la D43 et de la D118	Paysage immédiat, vue statique	Eglise St Etienne de Mondreville (MH)	Bourg proche
5	Depuis l'entrée est de Mondreville sur la D43	Paysage immédiat	Eglise St Etienne de Mondreville (MH)	Entrée de bourg proche
6	Depuis la sortie Nord de Sceaux-du-Gâtinais sur la D841	Paysage immédiat		Sortie de bourg proche
7	Depuis les abords de l'A19 sur la D31			Vue similaire à celles depuis l'A19, voie fréquentée
8	Depuis la D31 en sortie Nord de Corbelles	Paysage proche		Sortie de bourg proche, voie fréquentée
9	Depuis la D94 entre Bordeaux-en-Gâtinais et l'A19	Paysage proche		Silhouette de bourg, Clocher de Bordeaux en Gâtinais. Vue similaire à celles depuis l'A19
10	Depuis la sortie Est d'Auxy sur la D94	Paysage immédiat		Sortie de bourg proche, voie fréquentée
11	Depuis le bourg d'Auxy	UP, coteau		Bourg proche, espace habité
12	Depuis l'entrée du château de Beaumont-du-Gâtinais		Château (MH), Église (MH) et Halles (MH)	Sortie de bourg proche, lieu touristique
13	Depuis la frange bâtie de Bromelles	UP, butte topographique		Espace habité, vue similaire aux habitations en frange, bourg proche
14	Depuis le croisement de la D403 et de la D7	UP, effets cumulés	Eglise d'Arville (MH)	Voie fréquentée
15	Depuis le croisement entre la D7 et D118	UP		Voie moyennement fréquentée
16	Depuis les vestiges gallo-romains à Sceaux-du-Gâtinais	Paysage immédiat	Vestiges gallo-romains (MH)	Lieu touristique
17	Depuis la D31 à l'est de Courtempiere	Paysage immédiat, vallée du Fusain		Voie fréquentée, entrée de bourg proche
18	Depuis la sortie ouest de Mignerette sur la D94	UP		Sortie de bourg proche, vue similaire à celles des habitations le long de la voie
19	Depuis le moulin de Gaillardin à Chapelon	UP	Moulin de Gaillardin (MH)	Espace habité
20	Depuis les abords de la gare de péage d'Auxy	UP		Proximité de l'autoroute A19, voie fréquentée
21	Depuis la D28 entre Boissès et Gaubertin	UP		Voie moyennement fréquentée
22	Depuis la D121 au sud-ouest de Boissès	UP, silhouette de bourg	Eglise de Boissès (MH)	Voie moyennement fréquentée
23	Depuis la sortie sud-est de Grangemont sur la D159	UP		Sortie de bourg, vue similaire aux habitations en frange est, voie moyennement fréquentée
24	Depuis les abords de la D28 au nord-est de Pulseaux	UP	Eglise de Bromelles (MH)	Entrée de bourg, voie fréquentée
25	Depuis le bourg de Fromont	UP, point haut		Espace habité
26	Depuis l'intersection entre la D4 et la D52 à l'ouest de Larchant	UP		Voies fréquentées
27	Depuis la D403 entre Ormesson et Châteaenoy	UP	Eglise de Châteaenoy (MH)	Voie fréquentée
28	Depuis la frange ouest de Château Landon sur la D207A	Paysage proche		
29	Depuis l'entrée Est de Préfontaines	UP, silhouette de bourg	Eglise de Préfontaines (MH)	Vue similaire à celles depuis l'A9, voie moyennement fréquentée
30	Depuis la D38 au sud de Treilles-en-Gâtinais	UP, silhouette de bourg	Eglise de Treilles-en-Gâtinais (MH)	Vue similaire à celles depuis l'A9, voie moyennement fréquentée
31	Depuis le croisement entre la D2160 et la D838 à l'est de Ladon	UP		Voie fréquentée
32	Depuis le croisement entre la D975 et la D950	UP		Voies fréquentées, espace habité
33	Depuis le hameau d'Ormet au sud de Beaune-la-Rolande	UP	Eglise de Beaune-la-Rolande (MH)	
34	Depuis la D950 à l'ouest de Boyves	UP	Eglise de Boyves (MH)	Voie fréquentée
35	Depuis la D26 entre Bondaroy et Eitouy	UP, vallée de l'Euif		Voie fréquentée
36	Depuis la D2152 à proximité du château des Essarts	UP	Château des Essarts (MH)	Voie fréquentée
37	Depuis la D950 entre Pithiviers et Dadonville	UP, Église de Dadonville		Sortie de bourg important, voie fréquentée
38	Depuis la D144 à l'ouest de Courcelles	UP, silhouette de bourg	Eglise de Courcelles (MH)	Voie moyennement fréquentée
39	Depuis le belvédère touristique de la forêt d'Orléans	UP, forêt d'Orléans		Belvédère touristique
40	Depuis la D44 au sud de Boiscommun	UP	Eglise de Boiscommun (MH)	Voie fréquentée, entrée de bourg
41	Depuis la sortie de St-Loup des Vignes sur la D151	UP	Eglise de St-Loup des Vignes (MH)	sortie de bourg, vue similaire aux habitations en frange
42	Depuis la sortie Nord de Bellegarde sur la D975	UP		Sortie de bourg, voie fréquentée
43	Depuis la D39 au sud de Bellegarde	UP	Eglise ND de Bellegarde (MH), Château du Duc d'Antin (MH)	Espace habité
44	Depuis la piste cyclable entre Pannes et Montargis			Voie fréquentée, entrée de bourg, piste cyclable
45	Depuis la vallée du fusain à l'est de Château-Landon	Vallée du fusain	Eglise de Château-Landon (MH), Site protégé de la vallée du fusain	
46	Depuis le GR 13 à proximité du château de Toury	UP, Château de Toury		Sentier touristique (GR13)
47	Depuis les abords de la D62 à Dordives	Vallée du Loing		Voie fréquentée, bourg important
48	Depuis l'entrée Est de Ferrières-en-Gâtinais sur la D32	UP		Voie fréquentée
49	Depuis la sortie Nord-Ouest de Cepoy sur la D440	UP	Eglise de Girolles (MH)	Sortie de bourg
50	Depuis les abords de l'échangeur de la D2060 entre Amilly et Montargis	UP		Voie fréquentée, bourg important, proximité d'une piste cyclable
C1	Depuis l'entrée nord d'Aufferville	UP	Eglise d'Aufferville (MH25)	Route fréquentée, entrée de bourg
C2	Depuis l'entrée sud-ouest de Beaumont-du-Gâtinais	UP	Eglise de Beaumont-du-Gâtinais (MH5)	Route fréquentée, entrée de bourg
C3	Depuis le lieu-dit la Grande Cour	UP		Hameau riverain
C4	Depuis l'accès aux vestiges gallo-romains Aquae Segetae	UP	Vestiges gallo-romains (MH)	Lieu touristique
C5	Depuis le haut des vestiges gallo-romains Aquae Segetae	UP	Vestiges gallo-romains (MH)	Lieu touristique
C6	Depuis le hameau de Paucourt	Paysage immédiat		Hameau riverain
C7	Depuis le hameau Trivernoux	Paysage immédiat		Hameau riverain
C8	Depuis l'ouest du hameau le Porceau	Paysage immédiat		Hameau riverain

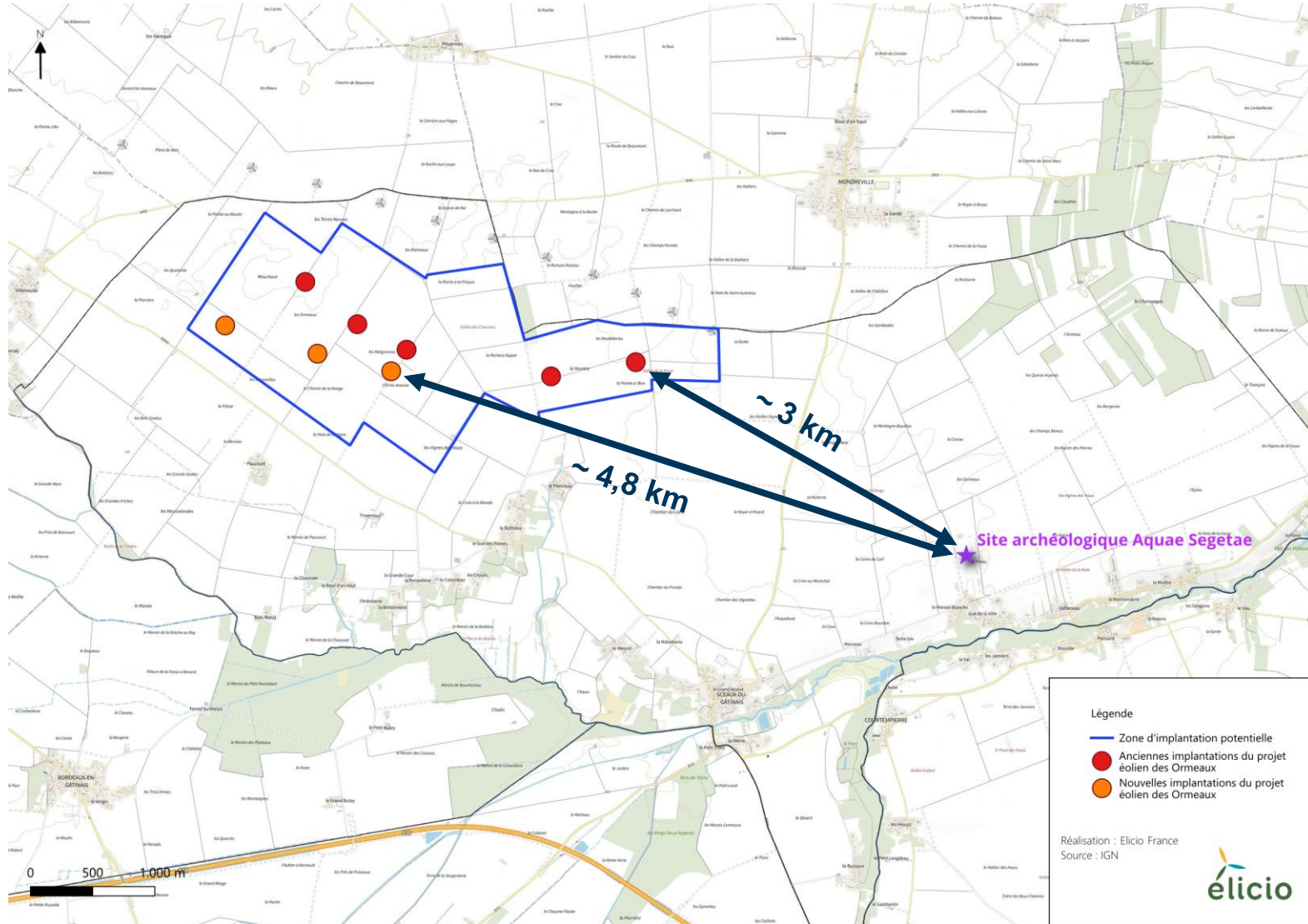
RÉSULTATS D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Distance par rapport au site archéologique d'Aquae Segetae

- **Suppression de 2 éoliennes** entre le premier projet à 5 éoliennes et le projet repensé à 3 éoliennes ;
- **Augmentation de la distance d'éloignement de 3 à 4,8 km** entre le site archéologique et l'éolienne la plus proche ;
- **Réalisation d'une étude dédiée** tenant compte des vestiges archéologiques et de son espace muséographique ;



Photomontage du projet de musée (Crédit photo : Berranger & Vincent Architectes)



RÉSULTATS D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Photomontage : Depuis le haut des vestiges gallo-romains *Aquae Segetae* (SANS le musée)



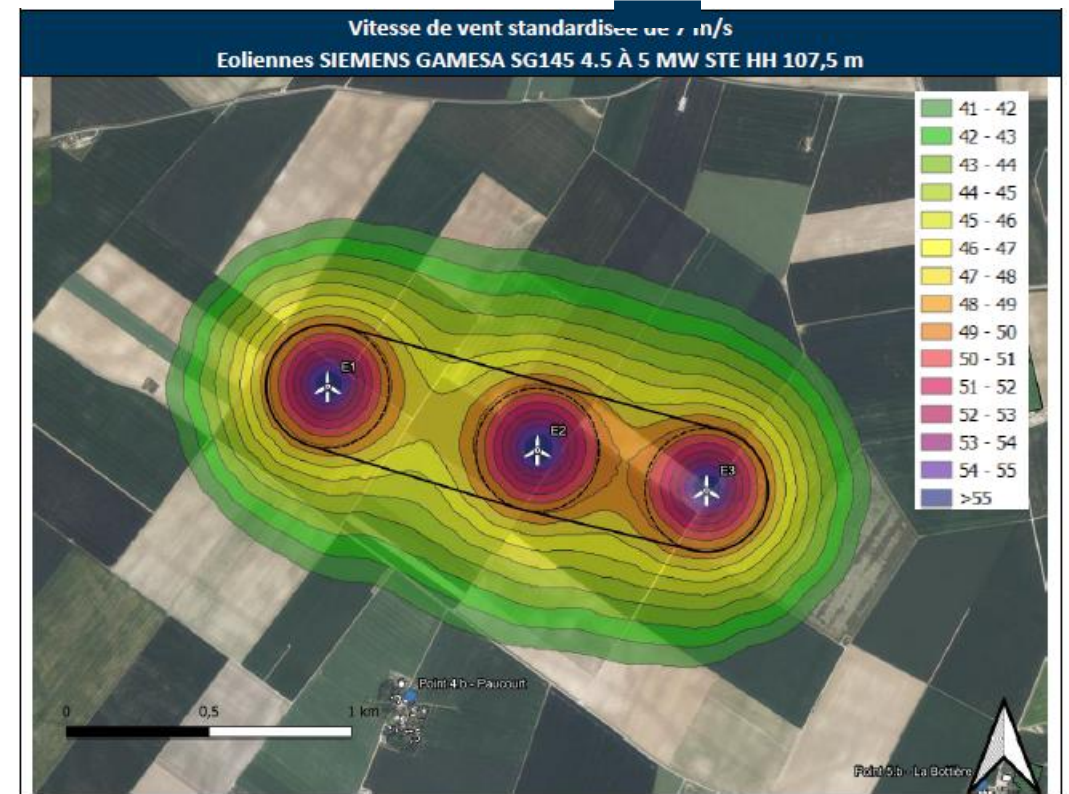
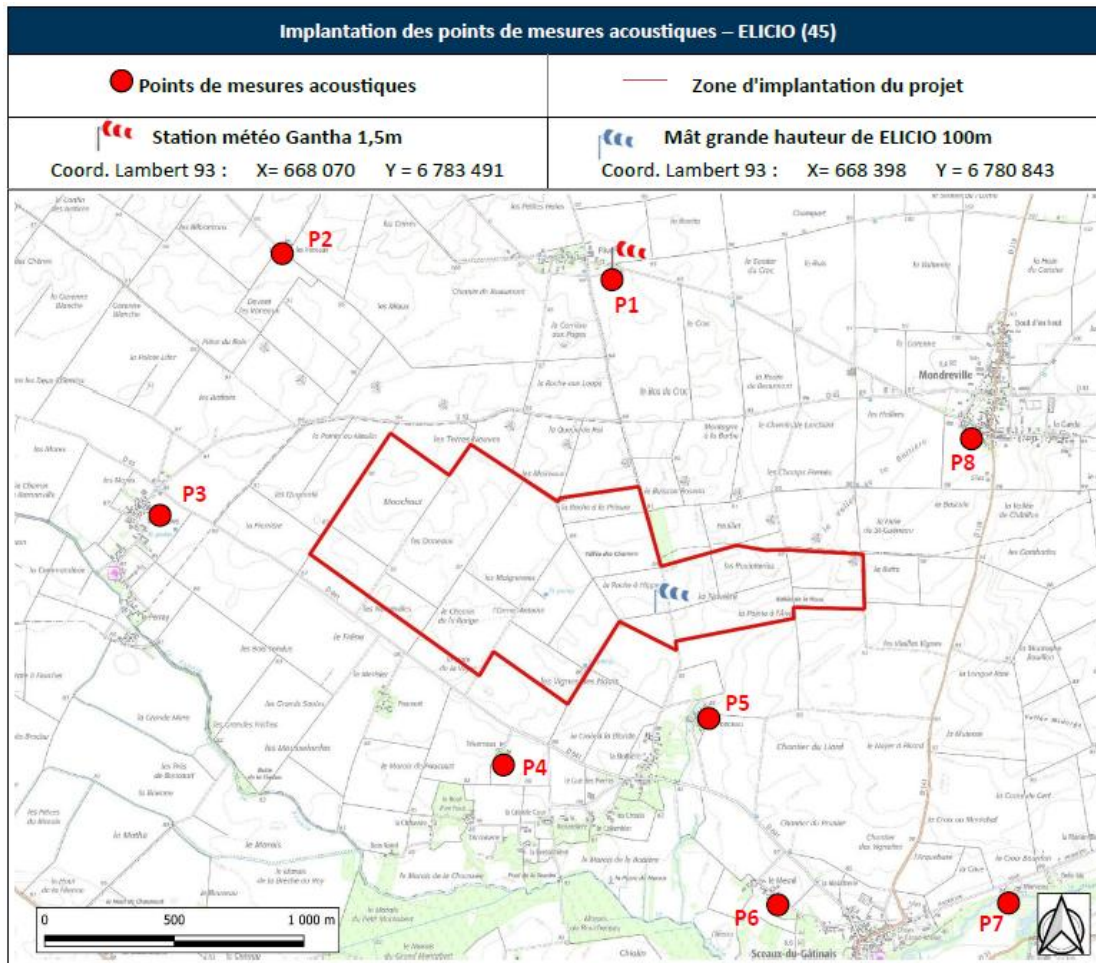
RÉSULTATS D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Photomontage modélisant le musée et le projet éolien des Ormeaux



RÉSULTATS D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Etude acoustique



En d'autres termes, **le niveau sonore** en limite de propriété engendré par le futur parc éolien est, en tout point, **inférieur aux niveaux limites réglementaires en périodes nocturne et diurne.**

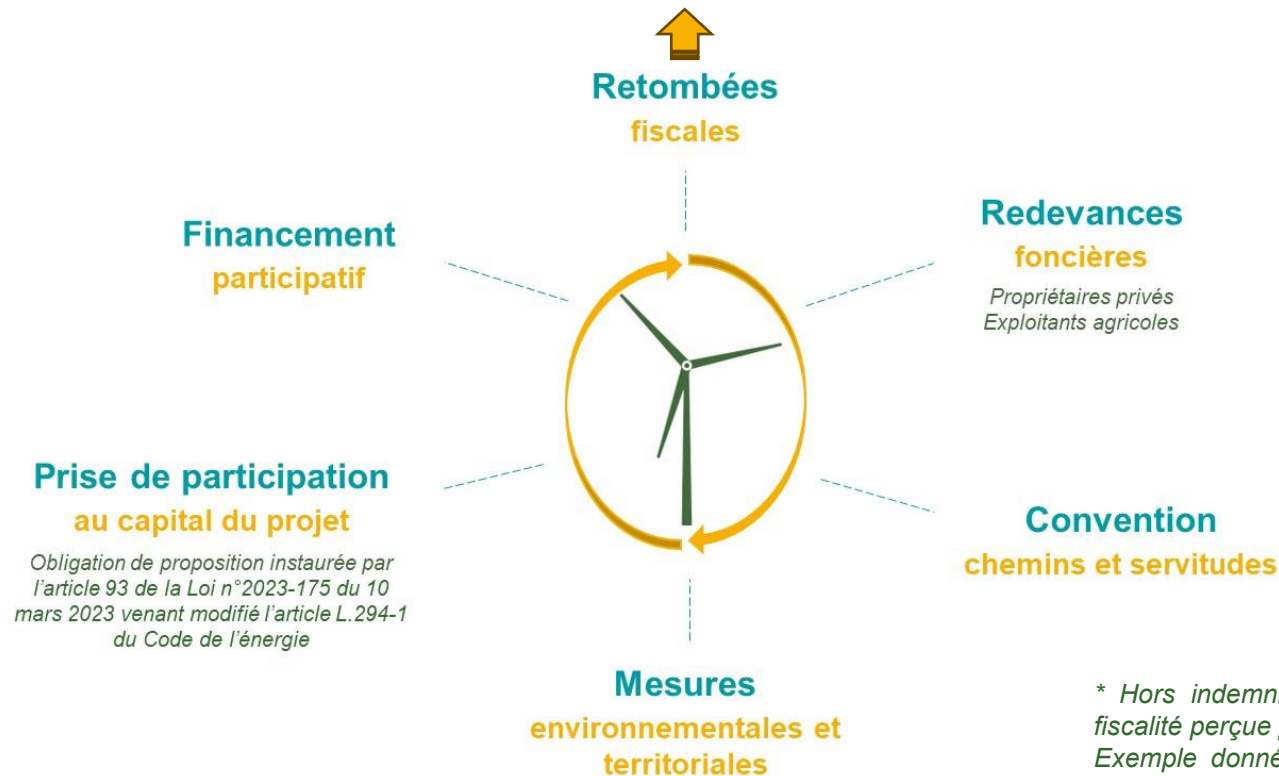
The background is a solid teal color with several large, overlapping, curved shapes in a darker shade of teal, creating a dynamic, abstract pattern. The shapes are positioned on the left side, extending towards the center.

04

LES BÉNÉFICES POUR
LE TERRITOIRE

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Synthèse des retombées fiscales*	Annuel (EUR)	Cumul sur 20 ans (EUR)
Commune de Sceaux-du-Gâtinais	~32 067 €	641 340 €
Communauté de communes des Quatre Vallées	~60 324 €	1 206 480 €
Total	~92 391 €	1 847 820 €
Soit	30 797 € / éolienne / an	



* Hors indemnités foncières pour les propriétaires et exploitants et fiscalité perçue par le département du Loiret
Exemple donné sur la base d'un projet de 3 éoliennes de 4,2 MW unitaire, sur les taux de 2025

LA CONCERTATION MENÉE AU LOCAL

6 bulletins d'information distribués



Mai 2020
Février 2021
Avril 2021
Décembre 2021
Février 2025
Octobre 2025

Rencontres avec les élus de Sceaux-du-Gâtinais



Plusieurs rencontres de
2019 à 2023 puis en 2025 et
2026

2 permanences publiques



Mai 2021 – une journée
Janvier 2022 – deux jours

2 porte-à-porte d'information



Avril 2021
Février 2025



Un site internet du projet

<https://www.projeteolien-lesormeaux.fr/>

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET DU DÉVELOPPEMENT JUSQU'À L'EXPLOITATION

Dépôt & instruction



2025 - 2027

- Transmission RNT aux communes limitrophes (loi ASAP, 2020)
- Dépôt de la demande d'autorisation : 29 octobre 2025
- Instruction de la demande d'autorisation environnementale et consultation du public
- Décision Préfectorale du projet

Pré-construction



2027 - 2030

- Obtention d'un tarif de revente d'électricité
- Obtention d'un raccordement électrique au réseau
- Commande des éoliennes
- Financement du projet
- Appels d'offres des lots de construction

Construction



6-12 mois

- Génie civil
- Génie électrique
- Transport et installation des éoliennes
- Raccordement au réseau
- Mise en service envisagée en 2031

Exploitation



20-25 ans

- Exploitation pendant minimum 20 ans
- Maintenance préventive et curative
- Suivi environnemental
- Démantèlement et remise en état du site, ou repowering



05

ECHANGES &
DISCUSSIONS



Merci de votre attention

Chloé CAMAIL

Cheffe de projet

07 78 82 00 76 – chloe.camail@elicio-france.fr

Émilie COURSIÈRE

Responsable Autorisation

06 34 53 31 53 – emilie.coursiere@elicio-france.fr

Romain LEDUNOIS

Responsable Développement Ouest

07 76 06 25 76 – romain.ledunois@elicio-france.fr

Personnes présentes

Commune

NOM	Prénom	
ZENNER	Céline	CHEVANNES.
BEAULIER	Joyane	Treilles
SAUVAGEON	Dominique	Quilès
Boucard	Aline	Sceaux de Colindres
ETIENNE	Valérie	Château-Landon.
BARRAT	Raxel	Château-Landon
GUYARD-DUBAY	Nicolas	CHEVANNES
Houman	Sylvie	Puyfontaine
PHAMS	Helène.	Nargis
ZELLER	CHRISTIANE	Courtempierre
SAICER	Christophe	ADERE.
BERNINO	Marie-Pierre	ADERE
LARGATTOIS	Nicole	Fogeville.
COSTUCCI	Jean-Luc	DELOT AGATÉ
COMBY	Didier	Courtempierre
OLIVO	Isabelle	La Rivière
GAGNON	Eric	Villebois
DA SILVA	SYLVIE	SCEAUX
De Saux	Alexandre	Sceaux
Jonique	Helien	Sceaux
Charlin	Christiane	Sceaux
Ponkove	Jocelyne	Treilles
Flantin	Sandra	Treilles
FOURNIER	HENRI	Château-Landon
POULET	Christian	Château-Landon
MARTEAU?	Thierry	Nignères

Les informations personnelles recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé, par Demopolis Concertation et Elicio, dans le cadre de la consultation du public sur le projet éolien des Ormeaux en instruction. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, ou vous opposer au traitement de vos données en envoyant un mail à lorette.haffner@demopolis-concertation.fr. Ces données sont conservées pour une durée de 3 ans.

Commune

NOM	Prénom	
DELAGARDE	SEBASTIEN	Beaumont du gâtinais.
Guyppain	Stefan	Beaumont du gâtinais
THOMAS	Hubert	Treilles en Gh
GOOTON	Rémy	Seaux de Gâtinais
KOCAS	Jalrice	CEPOY
RODI	Maryline	COULTEMPLE
DOOSE	Hélène	PREIUS
GASOIS	CÉLINE	MAINE de SCEAUX - DU GÂTINAIS
RODRIGUEZ	Karine	Maire de Chevry / Bigon
de LA FOREST	DIMONNE	Asc. Ventes Libres Chevaunes.
GUILLEVAERT	Relix	Maire de La Chapelle Pierre.
PERON	Claude	Maire de Nangis
PASCAL	Laurence	Paucaut - Seaux du gâtinais
PASCAL	Bertrand	" " "
Duyen	Edouard	Adjoint Maire de Chateau Landon
CHAMAULT	Stéphanie	DESOTTE FAÏLES NEBOURS
Cailler	Brisille	Misnières Noire
Halot	Philippe	Maire de Courcelles
Boudeau	François	Maire de Sandreux
Comant	Jeanne	Seaux du gâtinais.
Bohn	Olivier	Maire de Landon
GIMRAY	Colette	CORBELLES
FRANMAN	Daniel	Chateau Landon.
BREUER	Elizabeth	Seaux du Gâtinais
CÉRAL	Laure.	Seaux du Gâtinais
TOUET	Courme	Treilles en Gâtinais
TEMPIER		
JEBB	Micheline	Seaux du Gâtinais.
Cailler	Christophe	Conseiller de Misnières
NERAUD	Fredéric	Président PÉTR. Conseil départemental
MENAGEÉ	Thomas	Député du Loiret (4 ^{ème} circo)
THOIZON	Gilles	Nangis
MILSON	J.-Cl.	Ce Perray 45 77 890 BEAUMONT-du-G
Saraut	cb.	Corbouilles en g. 45495

Les informations personnelles recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé, par Demopolis Concertation et Elicio, dans le cadre de la consultation du public sur le projet éolien des Ormeaux en instruction. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, ou vous opposer au traitement de vos données en envoyant un mail à lorette.haffner@demopolis-concertation.fr. Ces données sont conservées pour une durée de 3 ans.

